

Arrêté n°2024-467 Tableau d'avancement de l'année 2024 au grade d'agent social principal de 1ère classe

Le Maire de MÉSANGER,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 79-2° et son article 80,

Vu le décret n° 92-849 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 mai 2018 fixant le taux de promotion des avancements de grade,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2021 fixant les lignes directrices de gestion pour les avancements de grade, prise après avis du comité technique,

Considérant la liste des agents promouvables établie en date du 22 avril 2024 soit un agent promouvable dont une femme (100 %) et aucun homme (0 %),

ARRÊTE

<u>Article 1</u> – Est inscrit sur le tableau d'avancement au grade d'agent social principal de 1^{ère} classe, par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2024, le fonctionnaire suivant :

- Madame Anne PIERRE soit une femme (100 %) et aucun homme (0 %).

Article 2 - Le présent arrêté sera communiqué au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi 84-53 susvisée et notifié au fonctionnaire concerné.

Fait à MÉSANGER, le 4 septembre 2024

Nadine YOU Maire de MÉSANGER

15

Le Maire,

à partir du site www.telerecours.fr Notifié le 16 Septemble 2024

Signature de l'agent

⁻ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

⁻ informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification par courrier adressé au Tribunal Administratif de Nantes ou par l'application Télérecours citoyens accessible